

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

M. Patrick MARENGO, Président, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, membres élus
Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Rolland BOIVENT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Gilles CLABAUT, Mme Hermine OSTROWSKI, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, membres nommés

Représentés :

M. Claude DUCHÉ donne pouvoir à Mme Françoise BAUDE
Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE donne pouvoir à M. Denis MOALLIC
M. Gilbert THULEAU donne pouvoir à M. Patrick MARENGO

Absente excusée :

Mme Christiane FOUCHÉ

Date des convocations : 11 décembre 2023

Membres en exercice : 17
Pour : 16

Membres présents : 13
Contre : 0

Nombre de votants : 16
Abstention : 0

N° 23-163

OBJET : RPA LE LOGIS- MODIFICATION DES LOYERS AU 1^{ER} JANVIER 2024

L'indice de référence des loyers (IRL) sert de base pour réviser le loyer d'un logement (vide ou meublé). Les loyers de la résidence autonomie Le Logis sont donc révisés chaque année conformément à la variation annuelle entre le dernier IRL publié (IRL du trimestre de référence) et l'IRL du même trimestre de l'année précédente.

La variation annuelle de l'IRL s'élève au 3^{ème} trimestre 2023 à +3,49 %.

L'augmentation sera donc de 3,49 %

LOYERS

F1 : loyer actuel : 363,30 € → au 1^{er} janvier 2024 = 375,98 €
F1 Bis: loyer actuel : 539,53 € → au 1^{er} janvier 2024 = 558,35 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver ces augmentations des loyers de la RPA LE LOGIS à compter du 1er janvier 2024.

Fait à ROYAN, le 19 décembre 2023

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS,
Maire de Royan
17200
Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 20/12/2023
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 21/12/2023
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20231219-DEL-23-163-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023